

L'AGENDA 21 DE L'AGGLO

**agir** au quotidien  
pour un **territoire**  
durable



>> [www.agglo-orleans.fr](http://www.agglo-orleans.fr)





# Communiqué de presse

Lundi 27 juin 2011

*DÉVELOPPEMENT DURABLE*

## **Un Agenda 21 en 53 actions pour un avenir plus durable**

**L'Agenda 21 de l'AggLO a été adopté le 24 mars dernier à l'unanimité par le Conseil de Communauté.**

**La Communauté d'agglomération Orléans Val de Loire lance aujourd'hui officiellement la plaquette grand public de son Agenda 21, en présence de Charles-Eric Lemaignan, Président de l'AggLO, Hugues Saury, Vice-Président de l'AggLO en charge du développement durable, Christian Braux, Vice-Président en charge de l'Agenda 21, et de l'ensemble des personnes ayant participé à la concertation.**

La Communauté d'agglomération et les 22 communes qui la composent mènent depuis longtemps de multiples initiatives qui contribuent au développement durable du territoire communautaire. En 2009, les élus ont souhaité aller plus loin en inscrivant le développement durable comme l'un des trois grands objectifs de son projet d'agglomération 2008-2014, au côté des notions d'ambition et de proximité.

Ils ont ensuite choisi de décliner l'action de l'AggLO en un « Agenda 21 local », issu des nombreux échanges avec les habitants et du travail interne menée par les services et le comité de pilotage des élus, formalisant concrètement et à long terme l'engagement de la collectivité dans un siècle durable. Cette démarche Agenda 21 s'appuie sur les initiatives existantes et permet de définir des objectifs communs pour aller toujours plus loin.

Si l'Agenda 21 est un plan d'actions à part entière, il ne vient pas pour autant se superposer aux autres projets existants. Il vise au contraire à valoriser les actions en cours, à renforcer leur adéquation aux enjeux du développement durable et à mettre en œuvre de nouvelles actions innovantes.

C'est pour l'AggLO un engagement résolu qui se concrétise par une action transversale. Cette ambition forte en matière de développement durable souligne la volonté des élus d'inscrire les actions dans la durée et dans le respect des générations futures.

Une partie des 22 communes membres ont engagé leur propre réflexion en matière de développement durable. Toutes ces démarches sont construites dans un souci de cohérence et de complémentarité. L'Agenda 21 communautaire, élaboré avec la participation active des communes membres, vise à mettre en synergie les différentes stratégies autour d'un projet et d'un outil commun.



BOIGNY SUR BIONNE - BOU - CHANTEAU - CHÉCY - COMBLEUX - FLEURY LES AUBRAIS - INGRÉ - LA CHAPELLE SAINT MESMIN - MARDIÉ -  
MARIGNY LES USAGES - OLIVET - ORLÉANS - ORMES - SAINT CYR EN VAL - SAINT DENIS EN VAL - SAINT HILAIRE SAINT MESMIN -  
SAINT JEAN DE BRAYÉ - SAINT JEAN DE LA RUELLE - SAINT JEAN LE BLANC - SAINT PRYVÉ SAINT MESMIN - SARAN - SEMOY

## UN PROCESSUS D'ÉLABORATION PAR ÉTAPE

### 2008/2009 : un diagnostic exhaustif de notre territoire

L'élaboration de l'Agenda 21 de l'Agglo a débuté en 2008 par la réalisation d'un diagnostic territorial, véritable état des lieux du territoire au regard du développement durable. Ce premier travail a permis de déterminer les forces et faiblesses du territoire de l'agglomération, mais aussi de recenser les actions déjà menées.

Le diagnostic a abouti à l'identification de **six enjeux transversaux pour le territoire** :

- Lutter contre le changement climatique
- Respecter l'environnement et développer l'idée de Nature
- Favoriser un développement au service de l'Humain
- Agir pour un développement plus humain et plus solidaire
- Concilier une politique respectueuse de l'humain et de l'environnement, et la nécessité d'un développement du territoire
- Renforcer l'exemplarité de l'Agglo dans ses pratiques et son fonctionnement

C'est sur ces enjeux que le travail de concertation avec les forces vives du territoire s'est appuyé.

### 2009/2010 : une phase de concertation

La démarche d'Agenda 21 est ensuite entrée dans une importante phase de concertation, mobilisant un maximum d'acteurs du territoire. Entreprises, associations, bailleurs sociaux, partenaires institutionnels et bien sûr citoyens, ont été invités à venir participer aux travaux d'élaboration de l'Agenda 21 afin de définir ensemble des objectifs et des propositions d'actions. 150 personnes ont participé à cette concertation.

> **Décembre 2009 - Janvier 2010 / Conférences débats** : Trois réunions publiques ont permis aux habitants de l'agglomération de découvrir la démarche, mais aussi d'échanger et de débattre sur les implications du développement durable pour l'agglomération orléanaise.

> **Décembre 2009 - Avril 2010 / Ateliers thématiques de travail** : Eléments centraux de la concertation, les ateliers thématiques avaient pour objectif de réunir habitants, acteurs économiques, agents et élu(e)s de l'Agglo ou membres du Conseil de Développement afin de travailler ensemble à la définition des grandes orientations et des premières pistes d'actions de l'Agenda 21. Plus d'une centaine de personnes ont ainsi participé aux trente heures de travail collectif.

> **Travail avec les agents** : En parallèle des ateliers de concertation, l'Agglo a mené une réflexion en interne avec ses agents. Il s'agissait de s'interroger sur les pratiques professionnelles au sein de l'administration et de travailler à la formalisation de propositions concrètes et exemplaires.

> **Janvier 2010 - Avril 2010 / Travaux du Club Communes** : L'Agglo doit être un moteur du développement durable pour le territoire, dans ses compétences mais aussi en tant qu'animateur ou facilitateur, en partenariat avec les communes membres. C'est dans ce cadre que l'Agglo a choisi de créer le « Club Communes », instance regroupant des représentants des communes membres.

> **Le Blog Développement durable de l'Agglo** : Véritable outil de concertation, le Blog de l'Agenda 21 créé à cet effet a permis aux habitants de s'informer sur la démarche et d'y déposer leurs remarques ou propositions.

> **Le Conseil de Développement de l'Agglo** : Instance consultative de l'Agglo composée de représentants de la société civile, le Conseil de Développement s'est réuni à quatre reprises pour apporter sa contribution à la concertation. Il travaillera également au suivi et à la mise en œuvre de l'Agenda 21.

> **24 juin 2010 / Restitution du Livre Blanc de la concertation** : Le Livre Blanc fait la synthèse de l'ensemble des propositions issues des travaux de la concertation. Edité en juin 2010, sa présentation a fait l'objet d'un événement de restitution et de partage.

> **24 mars 2011 / Vote à l'unanimité du texte de l'Agenda 21 par le Conseil de Communauté de l'Agglo** : Le texte adopté est issu des propositions du Livre Blanc retravaillées par les services et le comité de pilotage des élus communautaires. Une analyse de faisabilité technique et financière des actions a notamment été menée.



BOIGNY SUR BIONNE - BOU - CHANTEAU - CHÉCY - COMBLEUX - FLEURY LES AUBRAIS - INGRÉ - LA CHAPELLE SAINT MESMIN - MARDIÉ -  
MARIGNY LES USAGES - OLIVET - ORLÉANS - ORMES - SAINT CYR EN VAL - SAINT DENIS EN VAL - SAINT HILAIRE SAINT MESMIN -  
SAINT JEAN DE BRAYE - SAINT JEAN DE LA RUEILLE - SAINT JEAN LE BLANC - SAINT PRYVÉ SAINT MESMIN - SARAN - SEMOY

## UN DÉCOUPAGE EN 3 NIVEAUX ET 5 AXES D' ACTIONS

**1 - Territoire de demain :** L'Agenda 21 comprend l'engagement d'actions intercommunales de grande envergure : lutte contre le changement climatique, réduction des nuisances sonores, préservation et valorisation de la biodiversité...

**2 - Compétences de l'Agglomération :** L'Agenda 21 formalise la volonté de l'AggLO à intégrer le développement durable dans ses actions, ses projets et les services qu'elle assure au quotidien, et donc intervient au cœur des compétences propres de l'AggLO : gestion des déchets et des eaux usées/pluviales, organisation des déplacements, développement économique et insertion par l'emploi...

**3 - Club Communes :** L'Agenda 21 doit permettre de favoriser l'engagement et de mutualiser les actions des communes qui composent l'agglomération.

L'Agenda 21 s'articule concrètement autour de cinq grands axes qui suivent les grandes orientations du projet d'agglomération et qui s'appuient sur les compétences de l'AggLO :

### Axe 1 - Défis environnementaux

La qualité du cadre de vie est un atout majeur de notre territoire, facteur d'attractivité et de dynamisme économique. L'AggLO vise avant tout à préserver ce patrimoine exceptionnel, tout en limitant les risques et les nuisances.

L'axe 1 a pour objectifs d'engager le territoire dans la lutte contre le changement climatique, de préserver et valoriser les espaces naturels de l'AggLO, de réduire les risques et les nuisances sur le territoire, de mettre en œuvre le programme local de prévention des déchets, d'économiser et préserver l'eau.

### Axe 2 - Développement économique responsable

Développer « durablement » un territoire suppose d'encourager sa vitalité économique en s'appuyant sur une gestion responsable des ressources locales, humaines et environnementales. Il s'agit aussi de créer les conditions d'un accueil équilibré d'activités et de compétences nouvelles. L'AggLO s'engage à accompagner les acteurs économiques vers le développement durable et à déployer une véritable dynamique de développement économique et d'emploi dans les secteurs de l'environnement ou de l'économie sociale et solidaire.

### Axe 3 - Proximité et solidarité au quotidien

L'axe 3 de l'Agenda 21 rappelle l'engagement quotidien de l'AggLO en matière de solidarité, de développement social urbain, d'habitat durable, d'accueil des gens du voyage et d'insertion par l'économie.

Il vise à favoriser l'accès à l'emploi pour tous, tendre vers un habitat durable et solidaire et se rapprocher des habitants de l'Agglomération.

### Axe 4 - Aménagement et déplacements durables

L'axe 4 de l'Agenda 21 vient compléter ce projet en réaffirmant la place du développement durable au cœur des stratégies d'évolution du territoire. L'Agenda 21 conforte les grands projets actuels de l'AggLO en matière de déplacements, en insistant sur la promotion des transports en commun et des transports doux et sur la nécessaire réflexion quant à la place de la voiture dans l'agglomération.

### Axe 5 - AggLO exemplaire

Avec son cinquième et dernier axe, l'AggLO recherche l'exemplarité en tant qu'institution, sur le plan environnemental comme social. L'objectif est de réduire l'empreinte énergétique et environnementale de l'AggLO, de promouvoir l'éco-responsabilité dans les pratiques des agents de l'AggLO, de renforcer l'équité au sein de la structure et d'évaluer l'action de l'AggLO.



BOIGNY SUR BIONNE - BOU - CHANTEAU - CHÉCY - COMBLEUX - FLEURY LES AUBRAIS - INGRÉ - LA CHAPELLE SAINT MESMIN - MARDIÉ -  
MARIGNY LES USAGES - OLIVET - ORLÉANS - ORMES - SAINT CYR EN VAL - SAINT DENIS EN VAL - SAINT HILAIRE SAINT MESMIN -  
SAINT JEAN DE BRAYE - SAINT JEAN DE LA RUELLE - SAINT JEAN LE BLANC - SAINT PRIVÉ SAINT MESMIN - SARAN - SEMOY